

## Réponse au postulat du Conseiller Guy Wolfensberger

### Séance du Conseil communal du 20 juin 2022

#### IMPLIQUONS LA POPULATION DE LUTRY DANS LE CONCEPT DE RÉAMÉNAGEMENT DES BERGES DU LAC

Au cours de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2021, le Conseiller communal Guy Wolfensberger a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

*"Impliquons la population de Lutry dans le concept de réaménagement des berges du Lac !*

*Lutry bénéficie d'un bord du lac somptueux, de l'entrée Est en venant de Villette à la sortie Ouest arrivant sur Paudex; à de rares exceptions près, ces berges sont accessibles pour le plus grand plaisir du grand public, que ce soit à la plage, dans les ports, sur les quais ou encore le long du sentier du bord du lac.*

*De nombreuses infrastructures plus ou moins bien intégrées se partagent aussi cet espace; la pression démographique et du trafic en résultant augmentent les contraintes sur celui-ci. Certains usages du sol datent d'une époque révolue; enfin, la renaturation de l'embouchure de la Lutrive est abordée dans le schéma directeur de l'Est lausannois.*

*Ces dernières années, on a plusieurs fois entendu que la Municipalité travaille sur un concept concernant l'aménagement des berges du lac... sans toutefois jamais découvrir celui-ci.*

*Cet été a donné lieu à un « feu d'artifice » d'aménagements : bancs sur la plage, cabanon des jeunes, plateforme flottante... En lieu et place d'un concept, on a plutôt l'impression d'une approche décousue et non encadrée. Cette situation a d'ailleurs engendré de nombreuses incompréhensions de la part des habitants de Lutry, étonnés d'être mis devant des faits accomplis.*

*Cette motion demande à la Municipalité*

- 1. De rendre public d'ici au printemps 2022, le concept des berges du lac tel que défini actuellement ; et de mentionner la feuille de route pour sa mise en œuvre.*
- 2. D'engager au plus vite une approche participative pour intégrer la population de Lutry dans ces choix stratégiques*
- 3. D'anticiper l'information au Conseil Communal d'éventuels aménagements sur les berges prévues durant l'année 2022*

*Ces réaménagements modifieront potentiellement pour plusieurs générations ce bord du lac que nous chérissons tous ; faisons-en sorte de les penser ensemble et en bonne intelligence.*

## Réponse de la Municipalité

Les aménagements des berges du lac seront définis au moyen d'un concours d'idées. Celui-ci sera organisé suite :

- à l'aboutissement du projet de renaturation de la Lutrive ;
- au choix du réaménagement du port communal ;
- à la finalisation de l'étude relative à l'évaluation de la politique de stationnement dans le bourg de Lutry.

Le projet de renaturation de la Lutrive a pris du retard dans son élaboration. Le développement de ce projet complexe impacte plusieurs services cantonaux (eau, protection des sites, faunes et nature, protection contre les dangers naturels, etc.). Il impacte également la Confédération en termes de subventionnement. Après une année d'étude et après avoir coordonné tous ces intervenants, une première variante du projet a pu être présentée début 2022 à la Municipalité. À la suite de cette présentation, la Municipalité a demandé l'étude d'une nouvelle variante qui lui sera présentée cet été. Suivant la décision municipale, un projet d'ouvrage pourra être engagé.

Le concept de réaménagement du port n'a pas encore été défini par la Municipalité. Une orientation est attendue pour la fin 2022, afin de permettre aux services communaux d'engager des études de projet pour garantir l'usage du port.

Enfin, comme annoncé dans les derniers rapports de gestion, l'étude relative à l'évaluation du stationnement dans le Bourg de Lutry a débuté en 2020. Toutefois, en raison de la pandémie, cette dernière a dû être suspendue car la situation sanitaire a fortement perturbé les habitudes de mobilité de chacun et il apparaissait alors impossible, à cette période, de récolter les données nécessaires à l'étude. Dans le meilleur des cas, cette étude devrait donc s'achever fin 2022. Pour rappel, les conclusions de ce document permettront d'évaluer la politique de stationnement en vigueur et l'opportunité d'aménager ou non un nouveau parking dans le bourg.

Au vu de ce qui précède, il est évident que les aménagements du bord du lac ne sont pas réalisables à court terme. De plus, la durée de gestation des projets décrits ci-dessus est difficile à estimer compte tenu des diverses procédures à engager (enquêtes publiques, expropriations, référendum, etc.).

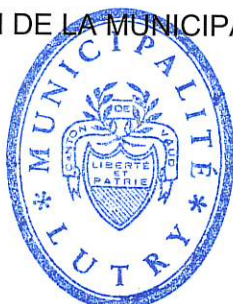
Par conséquent, une approche participative sera déterminée de cas en cas suivant les enjeux et la liberté d'action communale, ceci sans empiéter sur les prérogatives du législatif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Guy Wolfensberger.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic

Charles Monod



Le secrétaire

Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité le 30 mai 2022.

Municipal délégué : Étienne Blanc